

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la réunion du jeudi 17 décembre 2009 à 18 heures 30.
Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 15
 Présents : 12
Votants : 12
 Convocations du 14 décembre 2009

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; Armand LARGEAU, Philippe HEIDET,
 Christian FRANCOIS, Gilles BOUTEILLER, Christine MARTINEAU, Colette FRAIOLI,
 Olivier BOUCHAND, Pierre BOUTET, Nathalie BROCHARD, Thierry ROUGER, Jean-Paul BERTRAND.
 Excusés : Jean BOURILLON, Philippe PRUNIER, Olivier BOISSINOT.
 Secrétaire : Jean-Paul BERTRAND

**PROPOSITION DU CABINET MILLET POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
 ET DE LA ZONE DE LOISIRS**

Délibération n° 63/2009 – exécutoire le 5 janvier 2010

Le conseil accepte la proposition du cabinet MILLET concernant le lever topographique nécessaire à l'étude d'aménagement du centre bourg et de la zone de loisirs.
 Ce devis s'élève à 5 166,72 Euros TTC.

**PARTICIPATION COMMUNALE A LA REFECTION DES CALES ET MURETS
 RUE DES PETITES CABANES**

Délibération n° 64/2009 – exécutoire le 5 janvier 2010

L'institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise, Maître d'ouvrage du programme de réfection des cales et murets rue des petites cabanes, demande pour finaliser le financement de cette opération, une participation communale à hauteur de 10 % du montant estimé des travaux. Somme plafonnée à 17 000 Euros.
 Le conseil accepte.

**MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Délibération n° 65/2009 – exécutoire le 5 janvier 2010

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé en 2009 (hors dette) : 582 202,00 Euros.

Le conseil autorise les ouvertures de crédits suivantes (sur la base de base 25% du crédit ci-dessus):

Opération 23 : Voirie : 40 020 Euros

Opération 27 : Acquisition de matériel : 1 500 Euros

Opération 51 : Eglise: 69 830 Euros

Opération 24 : Travaux de bâtiments : 1 050 Euros

Opération 56 : Effacement de réseaux : 33 150 Euros

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

Délibération n° 66/2009 – exécutoire le 5 janvier 2010

Le conseil municipal décide de renouveler le concours de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Vendée, dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1er janvier 2010.

Les missions retenues sont les suivantes :

- mission de base.
- missions complémentaires N°1, 2, 3 et 4 selon les demandes de la collectivité.

Autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention correspondante.